

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 068-216803346-20250115-2025AR7Tarifs10-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2025

ARRÊTÉ	OBJET	DATE	PAGE
10	Tarifs 2025	15/01/2025	27

Le Maire de la Ville de Thann (Haut-Rhin)

Vu l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire, ou à défaut au premier adjoint, pour fixer, dans la limite d'un montant unitaire de 2 500 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulation résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées,

ARRETE:

<u>Article 1er</u>: Le présent arrêté fixe, selon les conditions présentées dans le fascicule annexé, les tarifs,

redevances et droits divers pour l'année 2025.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg pendant un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

par le représentant de l'Etat.

<u>Article 3</u>: Le Directeur Général des Services et le comptable public de la commune de Thann sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet, pour contrôle de la légalité ;

- Monsieur le comptable public de la commune de THANN;

Thann, le 15 janvier 2025

Gilbert STOECKEL

Maire de Thann

Il est certifié que le présent arrêté est devenu exécutoire par l'accomplissement des formalités de notification et/ou de transmission au représentant de l'Etat en date du :

Mise en ligne sur le site internet de la commune le

par Monsieur Gilbert STOECKEL - Maire de Thann

Critère

Tarifs 2025

Utilisation de l'espace public			
Marché hebdomadaire, food truck, stand de marrons, marché des producteurs et autres manifestations organisées par la ville :			
commerçants abonnés:			
- Emplacement	mètre linéaire		1,50 €
- Droit de branchement électrique léger		abonnement trimestriel ou annuel	30,00 €
- Droit de branchement électrique lourd	forfait trimestriel		60,00€
commercants passagers:			*
- Emplacement	mètre linéaire		3,00 €
- Droit de branchement électrique léger	. ,		2,50 €
- Droit de branchement électrique lourd	journée		5,00 €
Cirques, manèges et autres manifestations sous chapiteau		jour de présence avec électricité	50,00 €
Fête forraine	le manège ou stand sans électricité	jour exploité	7,20 €
Forfait charges manège ou stand	Suris ciccurcite	jour exploité	6,00 €
Occupation domaine communal			
- Panneau, Stop trottoirs, divers	le panneau ou le m. linéaire	année	40,00 €
- Longueur devant le magasin	le m.linéaire	année	30,00 €
- Terrasse jusqu'à 20 m²	le m²	année	30,00 €
- Terrasse au-delà de 20 m²	le m² supplémentaire	année	15,00 €
- Parking jusqu'à 20 m²	le m²	année	30,00 €
- Ouvrage en saillie (sur permission de voirie)	le m²	année	5,00 €
Emprise au sol pour travaux (échafaudage, cabanon de chantier,		m2 /jour la première semaine	0,60 €
benne, stockage, fouille, remblai, stationnement, ou de tout autre dispositif de chantier indispensable)		m2 /semaine	1,00 €
Réseau eau et assainissement		par kilomètre de réseau	39,00 €
- si ouvrages particuliers se rajoute		par m2	2,60 €
Location d'un chalet ou emplacement Marché de Printemps			
- chalet avec branchement électrique		2 jours	50,00 €
- emplacement extérieur sans branchement électrique		2 jours	20,00 €
- emplacement extérieur avec branchement électrique		2 jours	30,00 €
- emplacement intérieur avec branchement électrique	1 table	2 jours	40,00 €
emplacement interieur avec branchement electrique	2 tables	2 jours	55,00 €
- emplacement intérieur sans branchement électrique	1 table	2 jours	35,00 €
amplacement interior same stand of a secretary	2 tables	2 jours	50,00 €
<u>Location d'un chalet Marché de Noël</u>			
- pour un jour		journée	40,00 €
- pour une semaine		semaine	165,00 €
- pour un mois chalet complet		mois	650,00 €
Forfait charges chalet			
- pour un chalet sans restauration		journée	5,00 €
- pour un chalet petite restauration		journée	10,00 €
 pour un chalet grande restauration (chalet personnel de + de 4 mètres) 		journée	30,00 €

		Critère	Tarifs 2025
Bulletin municipal			
		l' insertion	950,00 €
	page entière A4	pour 2 insertions	1 400,00 €
	4/2	l' insertion	450,00 €
	1/2 page A4	pour 2 insertions	650,00 €
Encarts publicitaires	2/8ème page A4	l' insertion	250,00 €
	2/ define page A4	pour 2 insertions	350,00 €
	1/8ème page A4	l' insertion	125,00 €
	8 8	pour 2 insertions	180,00 €
	flyer A5	l' insertion	60,00 €
Cimetière			
Concessions simples	2m X 1m	15 ans	310,00€
	2m X 1m	30 ans	530,00 €
Concessions doubles	2m X 2m	15 ans	550,00 €
seriecosiono doubles	2m X 2m	30 ans	980,00 €
Concessions triples	2m X 3m	15 ans	760,00 €
concessions triples	2m X 3m	30 ans	1 430,00 €
Concession colombarium		15 ans	730,00 €
oncession colombandin		30 ans	1 430,00 €
Plaque pour colombarium		l'unité	45,00 €
Locaux - location temporaire Salle de réunion		heure	35,00 €
		demi journée	50,00 €
Salle Maison des Associations		journée	100,00 €
Cuisine du Panier du Rangen		demi journée	50,00 €
Hôtel de Ville - salle des conférences		demi journée	170,00 €
Symnase du Steinby	grande salle	heure	25,00 €
Salles de musique à l'école du Bungert	Climatisée	heure	30,00 €
ialle Schreiber à l'école du Bungert		heure	30,00 €
-	grande salle	heure	30,00 €
Centre sportif F. BOURGER	salle gymnastique	heure	40,00 €
	petites salles	heure	20,00 €
	Tarif été (du 01/04 au 30/10)	heure	12,00 €
ocaux scolaires (salle évolution / salle de danse)	Tarif hiver	heure	15,00 €
	(du 01/11 au 31/03) terrain honneur	match jour = 2 heures	75,00 €
Stade de Rugby	terrain honneur	match nuit = 2 heures	150,00 €
	terrain honneur	match jour = 2 heures	75,00 €
		and the state of t	AV. HORDERANDO DETA
tada da faathall	terrain honneur	match nuit = 2 heures	150,00 €
Stade de football	000000000000000000000000000000000000000	match nuit = 2 heures match jour = 2 heures	150,00 € 50,00 €

		Critère	Tarifs 2025
Matériel - location temporaires			
Cinémomètre		jour	35,00 €
Barrières mobiles	unité	jour	5,00 €
Praticables mobiles	unité	jour	20,00 €
Podium	unité	jour	300,00 €
Chaises	unité	jour	5,00€
Tables	unité	jour	5,00 €
Mise à disposition d'un smartphone	mois	Avec forfait inclus	25,00 €
Véhicule - location temporaires pour les autres collectivités			
		jour sans chauffeur	70,00 €
Fourgon,camionnette,plateau-PTAC <3,5T		heure avec chauffeur	44,00 €
		jour sans chauffeur	150,00 €
Petite balayeuse		heure avec chauffeur	55,00 €
		jour sans chauffeur	250,00 €
Grande balayeuse		heure avec chauffeur	66,00 €
		jour sans chauffeur	150,00 €
Chariot élévateur, chariot		heure avec chauffeur	66,00 €
		jour sans chauffeur	300,00 €
Camion PTAC > 3,5T		heure avec chauffeur	88,00 €
Change and a family family family		jour sans chauffeur	400,00 €
Chasse neige équipé sans sel		heure avec chauffeur	110,00€
Prestations personnel communal			
		Jours ouvrés	32,00 €
Agent technique	heure	Nuit	64,00 €
		Dimanches et jours fériés	62,00 €
		Jours ouvrés	49,00 €
Agent d'encadrement et d'étude	heure	Nuit	97,00 €
		Dimanches et jours fériés	92,00 €
Remplacement de matériel		_	
Barrière Lisbonne	unité	Forfait	622,26 €
Potelet Procity	unité	Forfait	449,21 €
Potelet fonte écusson	unité	Forfait	1 510,80 €
Participations ou ventes			
Gobelet			1,00 €
Lavage des gobelets			0,10 €
Vin "clos de la Ville de Thann"	bouteille	Riesling	22,00 €
Vin "clos de la Ville de Thann"	bouteille	Pinot gris	24,00 €
Ensemble décoratif de Noël	unité		150,00 €

	Critère	Tarifs 2025
Badge d'accès aux bâtiments communaux		20,00 €
Badge pour le système de pointeuse		10,00 €

Ludothèque

T	T	
	annuelle	15,00 €
	annuelle	18,00 €
	annuelle	35,00 €
	annuelle	38,00 €
	annuelle	50,00 €
	3 semaines	1,00€
V 9 3	3 semaines	1,00 €
Parties of Management	3 semaines	0,50 €
	3 semaines	gratuit
	1 semaine	4,00 €
	1 semaine	gratuit
	1 semaine	80,00 €
	semaine	2,00 €
	ā	
		2,00 €
		facturation du jeu au prix d'achat moins 15% de
	jeu - de 1 an jeu + de 1 an	annuelle annuelle annuelle annuelle annuelle 3 semaines jeu - de 1 an 3 semaines jeu + de 1 an 3 semaines 1 semaine 1 semaine 1 semaine semaine semaine

Activités découvertes

Animations sportives, éducatives ou culturelles		heure	1,00€
---	--	-------	-------

Photocopie

	A4 noir et blanc	la copie	0,20 €
Photocopie	A3 noir et blanc		0,25 €
	A4 couleur		0,30 €
	A3 couleur		0,50 €

Produits forestiers en € HT (TVA 10%)

Bois coupé à façonner	m3	hêtre qualité supérieure	50,00 €
Bois coupé à façonner	m3	chêne / érable hêtre qualité standard	46,00 €
Fonds de coupe	m3	autres essences	10,00€